

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Arrondissement de CHÂTEAU-GONTIER



# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## 2 MAI 2019

Mairie de **COSSÉ-LE-VIVIEN**

*L'an deux mille dix-neuf, le deux mai à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie de Cossé-le-Vivien, sous la présidence de M. LANGOUËT Christophe, Maire.*

NOM – Prénom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
M. LANGOUËT Christophe, maire	X			
M. VEILLARD Roland, adjoint	X			
Mme DAVID Gisèle, adjointe		X		J. BARRAIS
M. FOUCHER Hervé, adjoint	X			
Mme MANCEAU Laurence, adjointe	X			
M. BARRAIS Joël, adjoint	X			
Mme GAUTIER Maryvonne, adjointe	X			
Mme BARET Nathalie	X			
Mme BARRAIS Anne-Marie	X			
Mme BÉZIER Florence	X			
M. BOITEUX Yves-Éric	X			
M. BONZAMI Jean-Luc	X			
M BOURDAIS Patrice		X		
Mme DION Annaïck		X		V. ROUSSELET
M DOREAU Jean Sébastien	X			
Mme GARANGER Marie-Françoise	X			
M. GUILMEAU Nicolas	X			
M. HAMON Guénaël			X	
M. LUTELLIER Raymond			X	
M PIVÈNE Pascal			X	
Mme POILPRÉ Stéphanie		X		M. GAUTIER
Mme ROUSSELET Véronique	X			
Mme TOUPLIN Bénédicte		X		F. BEZIER
TOTAL	15	5	3	4
Date de convocation : 26 avril 2019 / Secrétaire de séance : Jean-Sébastien DOREAU				
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23 / Nombre de votants : 19				

♦♦♦

**M. LANGOUËT** propose de désigner **M. Jean-Sébastien DOREAU** secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée. L'accord lui est donné à l'unanimité.

**M. LANGOUËT** demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 4 avril 2019. **M. DOREAU** s'étonne que ses interventions concernant la fermeture d'une classe à l'école maternelle et les arrêts maladie au restaurant scolaire n'y figurent pas. **M. LANGOUËT** indique que le compte-rendu est établi à partir des notes du secrétaire, puis lui est transmis pour validation.

Il souligne qu'il peut parfois être difficile de tout retranscrire. La solution pour en être certain serait d'enregistrer et de payer une prestation de retranscription intégrale. **Mme BARET** indique que son intervention sur le PLU a été mal retranscrite : il ne s'agissait pas de préserver l'espace vert, mais de conserver les arbres remarquables.

Sous réserve des modifications indiquées, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**M. LANGOUËT** indique une coquille à l'ordre du jour : la délibération sur la longueur de voirie concerne la DGF (dotation globale de fonctionnement) et non la DETR.

**M. LANGOUËT** communique au conseil les remerciements des élèves du collège de l'Oriette qui ont participé à la ROBORAVE aux États-Unis. Une restitution de leur voyage est organisée à partir de 19h00 au collège le vendredi 17 mai.

**M. LANGOUËT** informe que suite à la demande formulée lors du dernier conseil, l'évolution des effectifs du personnel a été ajoutée au document budgétaire remis sur table. Il informe également le conseil qu'un agent contractuel du service technique ne s'est pas présenté depuis plusieurs jours, malgré des avertissements précédents, et a donc été licencié pour abandon de poste.

## I - AFFAIRES GENERALES - PERSONNEL COMMUNAL

2019-01-05-09

### Délégation du conseil municipal au Maire – compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales

**M. LANGOUËT** rappelle que la délibération du 3 avril 2014 l'autorise à prendre des décisions par délégation du conseil municipal. En vertu de l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales, il doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

**\* Exécution et passation des marchés dans la limite de 20.000 € H.T. (4°, art. L2122-22, CGCT) :**

Opération	Objet	Compte	Entreprise	Montant HT
384 Grande Rue	Travaux mur de soutènement	2111	PIHOUR	2 447,19 €

**\* Subventions sollicitées (26°, art. L2122-22, CGCT) :**

Opération	Projet	Date	Organisme sollicité	Montant sollicité
243	Amélioration performance énergétique	02/04/2019	Région – (50€/m²)	91 000,00 €
-	50 ans du musée	08/04/2019	Région	15 000,00 €
385	Plaine sportive de l'Oriette	26/04/2019	Département	150 000,00 €

**M. LANGOUËT** annonce que la commune a signé un accord de mécénat avec le Crédit Mutuel d'un montant de 5 000 € pour l'organisation des 50 ans du musée. **M. LANGOUËT** remercie chaleureusement le Crédit Mutuel. Il indique également que M. le ministre de la Culture a fait savoir qu'il ne pourrait pas être présent le 20 octobre.

**Mme MANCEAU** rejoint le conseil à 20h52.

**Le conseil municipal,**

► **PREND ACTE** de ces informations.

## II - COMMUNICATION ET CADRE DE VIE

2019-02-05-05 D

### Subvention exceptionnelle à l'association des anciens combattants

**M. LANGOUËT** propose au conseil municipal de verser une subvention représentant le tiers du coût des médailles, avec un maximum de 250,00 €, à l'Association des anciens combattants pour participer au financement de l'achat de médailles de la reconnaissance de la Nation, qui seront remises aux anciens combattants à l'occasion des cérémonies de la commémoration de la Victoire du 8 mai 1945 et de l'armistice de 1918.

Le reste du montant est financé à parts égales par l'association et le bénéficiaire.

**M. GUILMEAU** s'étonne que le sujet n'ait pas été étudié en commission.  
**M. LANGOUËT** explique qu'il a fallu faire passer la délibération rapidement, étant donné que des médailles doivent être remises lors des cérémonies du 8 mai.

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ▶ **AUTORISE** le versement d'une subvention exceptionnelle afin de financer l'achat de médailles de la reconnaissance de la Nation, à concurrence du tiers du coût des médailles et pour un montant maximum de 250,00 €,
- ▶ **INDIQUE** que la dépense sera inscrite au compte 6574.

2019-02-05-06

### Commission Cadre de vie et communication : synthèse du compte-rendu de la réunion du 25 avril 2019

**M. LANGOUËT** fait la synthèse du compte-rendu de la réunion de la commission en date du 25 avril 2019 :

- La commission a validé l'achat de 3 grands pots de fleurs pour agrémenter le parvis de la mairie, pour un montant de 590 € HT chacun ;
- Le montage de jeux dans le parc est en cours. **M. LANGOUËT** demande aux conseillers s'ils ont eu des retours de la population. Plusieurs répondent que beaucoup de Cosséens les attendent avec impatience ;
- L'opération « Toutes pompes dehors » a permis de collecter près de 2,2 tonnes de chaussures, pour un gain de 36 000 € pour l'association Onco Plein Air, qui se mobilise pour améliorer la qualité de vie des enfants et adolescents atteints d'un cancer et soignés aux CHU de Nantes et Angers.
- La commission a accepté le principe d'une publication mensuelle du CEECA dans l'Ami cosséen, sous réserve que la publication soit ouverte à toutes les entreprises cosséennes.

**Mme BARRAIS** et **M. GUILMEAU** indiquent que la commission avait évoqué le cadre général de la publication du CEECA, mais qu'à ce stade, l'accord n'a pas été finalisé, notamment sur le point de la participation de l'ensemble des entreprises cosséennes et pas seulement les adhérentes au CEECA. **M. LANGOUËT** demande à la commission de retravailler sur le sujet et de préciser le cadre de la parution.

**Le conseil municipal,**

- ▶ **PREND ACTE** de ces informations.

### III - AFFAIRES CULTURELLES ET TOURISTIQUES

2019-03-05-05

#### Commission Affaires culturelles et touristiques : synthèse du compte-rendu de la réunion du 10 avril 2019

**Mme GAUTIER**, adjointe, fait la synthèse du compte-rendu de la réunion de la commission en date du 10 avril 2019 :

- Organisation de la Nuit des musées dans le cadre du cinquantenaire : un troisième parking va être prévu pour anticiper une affluence plus importante. Il manque encore une dizaine de bénévoles pour permettre une bonne organisation. **M. LANGOUËT** informe que **M. Richefou**, président du conseil départemental de la Mayenne sera présent. **M. BOITEUX** propose que le président du Conseil départemental aide à la gestion des parkings. **M. VEILLARD** ajoute qu'il serait très heureux que les conseillers départementaux viennent aider à l'organisation ;
- La Fête de la Musique aura lieu le 14 juin 2019 à partir de 20h dans le centre-ville. Une réunion de préparation est prévue le 30 avril à 20h en mairie avec les participants.
- La commission propose de nouer un partenariat avec la commune de Ballots afin de l'aider à hauteur de 1000 € pour l'organisation du Festival des communes aux noms burlesques ou chantants.
- Projet de tournage d'une séquence d'un film participatif « Solex dans les prés » au musée en juillet par les associations « Le couvoir production » et « Studio 53 ».
- Projet d'une exposition d'œuvres de R. Tatin appartenant à des particuliers en décembre 2019 à Laval (espace SCOMAM). Exposition organisée par l'APAM.
- L'APAM a fait l'acquisition d'une œuvre, dont elle fera prochainement don à la commune. Il s'agit d'un tableau intitulé « 21 mai 1962 noces de Liseron et Robert Tatin ».

**Le conseil municipal,**

- ▶ **PREND ACTE** de ces informations.

### V - URBANISME

2019-05-05-15

#### Commission Urbanisme : synthèse du compte-rendu de la réunion du 11 avril 2019

**M. FOUCHER**, adjoint, fait la synthèse du compte-rendu de la réunion de la commission en date du 11 avril 2019 :

- Des consultations vont être lancées pour l'implantation des chicanes et du rond-point dans le lotissement Beausoleil ;
- Sécurisation RD 771 : après analyse du conseil départemental, la réalisation de plateaux en entrée d'agglomération coûterait 40 à 50 000 € l'unité, mais au vu de la longueur de voirie, il faudrait envisager d'en prévoir plusieurs à la suite. Vu le volume de circulation, ils pourraient également générer des nuisances sonores aux riverains.

Sur demande de la commission, le conseil départemental va être interrogé sur la possibilité de réaliser des écluses.

**M. GUILMEAU** souligne que les gens rouleront toujours vite et que pratiquement personne ne s'arrête pour laisser passer les piétons en entrée de bourg.

**M. LANGOUËT** indique que seule une réduction de la largeur de chaussée fait durablement ralentir la vitesse.

- Quatre nouveaux points de collecte papiers et verres ont été installés : place Flandres Dunkerque (derrière la haie de sapins), près du bassin d'orage chemin de Guinefolle, placette au fond de la rue Berthe Marcou (lotissement de la Minée), salle Beausoleil (façade est).

- La commission propose la mise en place d'une zone bleue derrière la mairie, et rue de la Poste (partie basse). Le stationnement sera réglementé du lundi au samedi limité à 1h30. La création d'une zone bleue étant du pouvoir de police du maire, un arrêté en ce sens va être pris et une signalisation spécifique sera mise en place. Une information des habitants et des entreprises du secteur sera réalisée.

**M. FOUCHER** demande si les conseillers ont eu des retours suite à l'installation des potelets place du Champ de Foire. **M. BOITEUX** indique qu'il reste des détails à revoir au niveau des places de parking devant la poste et que plusieurs bordures ont été décrochées par des passages de poids-lourds devant la poissonnerie.

**Le conseil municipal,**

► **PREND ACTE** de ces informations.

2019-06-05-07 D

---

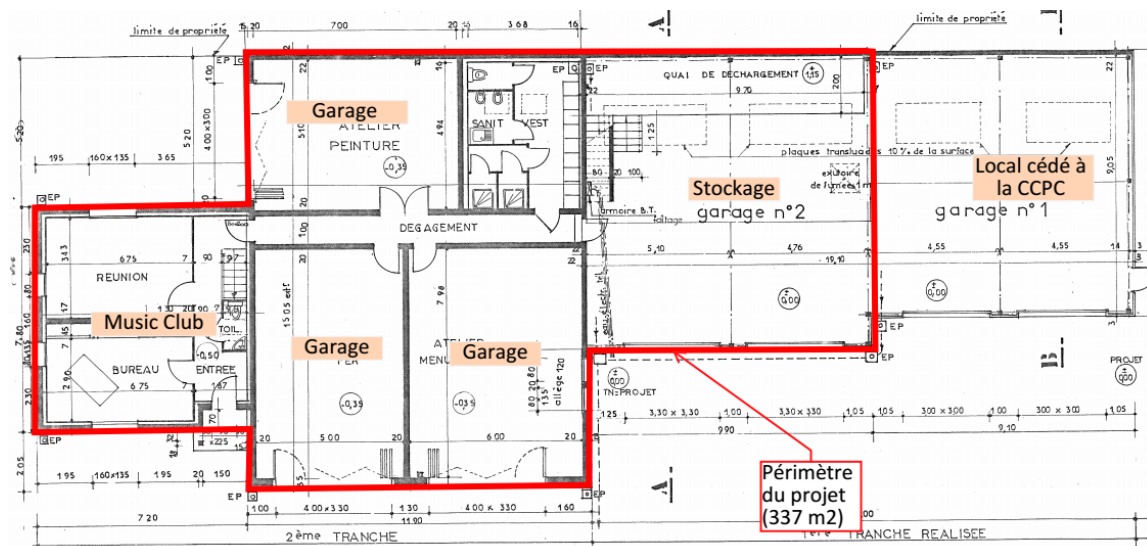
## Aménagement des anciens services techniques : validation du projet

---

**M. LANGOUËT** annonce au conseil municipal qu'il souhaite lancer un projet de rénovation des anciens services techniques de la commune, en cohérence avec le projet mené par la communauté de communes sur la partie du bâtiment qui lui appartient.

Le projet part du constat que la commune de Cossé-le-Vivien ne possède actuellement pas de lieu spécifiquement dédié aux associations, ni de centre social. Dans le même temps, l'Espace de vie sociale de l'AMAC a fait part de son souhait d'avoir des locaux adaptés pour accueillir ses activités. Or, les anciens services techniques sont actuellement sous-utilisés : seul le Music-Club et Solicibio les utilisent régulièrement.

**M. LANGOUËT** propose donc de réfléchir à transformer les anciens services techniques en Maison de la vie sociale et des associations, en créant des bureaux et des salles de réunion. Ce nouveau lieu permettra à l'AMAC (Association Mouillotins Animation Culture) de créer un centre social pour développer son espace de vie sociale (EVS), afin de mieux faire connaître ses actions et offrir de nouveaux services à la population de Cossé et des environs dans un objectif de renforcement de la solidarité. Il offrira également une gamme de services aujourd'hui inexistantes aux associations : des espaces de travail et de réunion, ainsi qu'une adresse postale, le tout en plein centre-ville, à proximité de la mairie, de la maison communautaire et de nombreux services intercommunautaires (école de musique, microcrèche, bibliothèque), dans un lieu facile d'accès et de stationnement.



Le périmètre du projet est estimé à environ 340 m<sup>2</sup>. Le coût estimé à ce stade serait d'environ 390 000 € TTC, en incluant les honoraires de maîtrise d'oeuvre. Le projet de création d'un centre social peut être financé à 50% par la Caisse d'allocation familiale et la commune pourra compter sur des aides à la rénovation énergétique de la part de GAL Sud Mayenne et de la Région.

Plan de financement prévisionnel			
Dépenses		Recettes	
Maîtrise d'œuvre	25 000 €	Subvention CAF	150 000 €
Travaux	300 000 €	Subvention Région	17 000 €
		(50€/m <sup>2</sup> )	
		UE – LEADER	A déterminer
		Certificats éco. Energie	A déterminer
		<i>Autofinancement</i>	<i>120 000 à 158 000 €</i>
<b>Total HT</b>	<b>325 000 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>325 000 €</b>
TVA	65 000	FCTVA	64 000 €
		Autofinancement TVA	1 000 €
<b>Total TTC</b>	<b>390 000 €</b>	<b>Total TTC</b>	<b>390 000 €</b>

A ce stade, il peut être envisagé de retenir le maître d'œuvre au printemps 2020, après une phase de concertation sur le projet avec les associations et l'Espace de vie sociale, et de lancer les travaux début 2021.

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ▶ **APPROUVE** le principe du projet de rénovation des anciens services techniques en locaux destinés à l'Espace de vie sociale et aux associations cosséennes,
- ▶ **PRECISE** que le dossier sera suivi par la commission Sport-Vie Associative-Jeunesse, qui rendra compte au conseil de l'avancée du projet.

## VI - SPORT - VIE ASSOCIATIVE - JEUNESSE

2019-06-05-08

### Commission Sport, jeunesse et vie associative : synthèse du compte-rendu du Copil FCC du 24 avril 2019

**M. BARRAIS**, adjoint, fait la synthèse du compte-rendu de la réunion du comité de pilotage du chantier de la salle du FCC du 24 avril 2019 :

- ▶ Un point sur l'avancée des travaux a été fait sur site ;
- ▶ Le règlement intérieur de la salle a été validé par la commission, il fera l'objet d'un arrêté du maire prochainement ;
- ▶ Le comité de pilotage a fait un point sur l'organisation du 7 septembre ;
- ▶ Le comité de pilotage a fait des propositions de tarifs pour la mise à disposition de régisseurs et le ménage de la salle, ils font l'objet d'une délibération lors du présent conseil. La présence d'un régisseur sera obligatoire en cas d'utilisation de l'espace scénique.

**Mme BARRAIS** demande ce que va devenir le restant de l'ancien parquet de la salle. Après échange, le conseil convient qu'une décision sera prise ultérieurement, en vu de l'absence de caractère d'urgence de ce point.

**Le conseil municipal,**

- ▶ **PREND ACTE** de ces informations.

## VII - FINANCES - BATIMENT

2019-07-05-28 D

### Tarifs municipaux : fixation des forfaits de ménage et de mise à disposition de régisseurs pour la salle du FCC

Le point venant d'être discuté lors du compte-rendu du COPIL, **M. LANGOUËT** propose d'aborder dès à présent la délibération sur les tarifs de la salle du FCC.

**M. VEILLARD**, adjoint, propose de fixer les tarifs suivants pour la salle du FCC :

**Forfaits de ménage (appliqués à tous les utilisateurs) :**

- Grande salle + entrée + scène et toilettes : 250,00 €
- Cuisine : 140,00 €
- Loges : 100,00 €

**Mise à disposition de régisseurs :**

- **Associations non cosséennes et particuliers** : forfait de 350 € par régisseur et par jour ;
- **Associations cosséennes** : gratuité de la mise à disposition d'un régisseur jusqu'au 30 juin 2020.

La gratuité de la mise à disposition d'un régisseur pour les associations cosséennes est une disposition prise à titre transitoire durant la première année de fonctionnement de l'équipement. Cette disposition sera revue à l'échéance, sur la base du bilan tiré. A défaut de nouvelle délibération, le tarif de droit commun s'appliquera aux associations cosséennes.

**Mme BARET** s'étonne que la réservation ne soit pas plus encadrée. Elle propose qu'un référent soit demandé pour chaque location, notamment lorsque la salle est louée à des particuliers ou des associations ou entreprises extérieures à Cossé. **Mme GARANGER** pense qu'il faudrait qu'il y ait plusieurs référents.

**M. GUILMEAU** demande si des sociétés privées pourront réserver la salle. Si oui, quelle sera la priorité pour les associations cosséennes ? **M. LANGOUËT** rappelle qu'une réunion de planification des créneaux d'utilisation des salles a lieu tous les ans, les associations ont donc la priorité pour réserver les salles communales, les particuliers et entreprises ayant ensuite à leur disposition les créneaux restant. A noter que deux créneaux gratuits vont être réservés pour la saison culturelle du Pays de Craon.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité (N. BARET s'abstient),**

► **APPROUVE** les tarifs présentés.

**M. LANGOUËT** délivre diverses informations : passage de **Mme MORAND**, qui fait un tour de France à vélo en 70 étapes pour ses 70 ans ; passage des « motards ont du cœur » le 12 mai à 11h ; organisation du trophée régional des jeunes vététistes le 26 mai à la Pré de Cossé. **M. LANGOUËT** souligne pour ce dernier point que Mayenne Nature Environnement ne s'est pas présentée au rendez-vous pour étudier l'impact sur le milieu. La commune n'a donc pu avoir leur avis et a donc décidé d'autoriser l'événement.

**M. GUILMEAU** s'inquiète pour la préservation de la Pré de Cossé qui, à son sens, n'a pas à accueillir ce genre de manifestation. **M. LANGOUËT** rappelle que le parcours a été étudié pour préserver les zones sensibles. Il regrette que MNE ne vienne pas à une réunion à laquelle la commune l'a conviée pour avoir son avis et qu'ensuite, des reproches soient faits à la commune.

2019-07-05-26 D

## Dotation globale de fonctionnement : modification de la longueur de voirie communale suite à l'intégration des voies du lotissement Moniga

**M. VEILLARD**, expose au conseil municipal que la longueur des voiries constitue une donnée importante dans le calcul de la dotation globale de fonctionnement. On compte aujourd'hui 42.988 mètres de voirie sur la commune. Considérant l'intégration au domaine public des voiries du lotissement Moniga, il convient de prendre une délibération qui modifie la longueur actuelle de la voirie.

Ainsi, la nouvelle longueur de voirie communale est la suivante :

<b>Situation au 01/01/2019</b>	<b>42.988 m</b>
Rue Moniga	167 m
Rue des Cigales	131 m
<b>Situation au 01/06/2019</b>	<b>43 286 m</b>



**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ▶ **APPROUVE** la longueur de 43 286 mètres de voiries communales comme composante de calcul de la dotation globale de fonctionnement.
- ▶ **CHARGE** le maire ou un adjoint d'effectuer toutes les démarches nécessaires à ce sujet.

s2019-07-05-27 D

### Boulodrome : choix de l'entreprise de déconstruction

**M. VEILLARD**, adjoint, demande au conseil municipal de valider le choix de l'entreprise retenue pour effectuer la déconstruction de l'ancienne marbrerie sur le terrain du projet de boulodrome.

**M. VEILLARD** indique que le marché se compose d'un lot unique. La publicité a été assurée le 25 mars 2019 sur le site spécialisé «centraledesmarches.com». Le délai de remise des offres était fixé au 15 avril 2019 à 12h.

Considérant les offres remises et le rapport d'analyse, le classement proposé par la commission est le suivant :

Entreprise	Note technique	Coût HT	Note prix	Note globale	Classement
CHAZE TP	3,84/6	47 125,00 €	4/4	7,84/10	1
EBM	3,92/6	121 531,70 €	1,55/4	5,47/10	2

La commission propose de retenir l'offre de l'entreprise, CHAZE TP classée première, pour un montant de 47 125,00 €.

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offre en date du 2 mai,

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ▶ **RETIENT** l'offre de la société CHAZÉ TP pour un montant de 47 125,00 € HT (56 550,00 € TTC),
- ▶ **AUTORISE** le maire ou ses adjoints à signer tout document et entreprendre toute démarche nécessaire à la réalisation du marché.

M. Jean-Sébastien DOREAU  
Secrétaire de séance

L'ordre du jour étant épuisé, M. LANGOUËT clôt la séance à 22h56.

M. LANGOUËT Christophe, Maire	Mme DAVID Gisèle Adjointe <b>ABSENTE</b> Pouvoir à M. Barrais	Mme GAUTIER Maryvonne, Adjointe
Mme MANCEAU Laurence, Adjointe	M. BARRAIS Joël, Adjoint	M. FOUCHER Hervé, Adjoint
M. VEILLARD Roland, Adjoint	Mme BARET Nathalie	Mme BARRAIS Anne-Marie
Mme BÉZIER Florence	Mme DION Annaïck  <b>ABSENTE</b> Pouvoir à Mme Rousselet	Mme GARANGER Marie-Françoise
Mme POILPRÉ Stéphanie  <b>ABSENTE</b> Pouvoir à Mme Gautier	Mme ROUSSELET Véronique	Mme TOUPLIN Bénédicte  <b>ABSENTE</b> Pouvoir à Mme Bézier
M. BOITEUX Yves-Éric	M. BONZAMI Jean-Luc	M. BOURDAIS Patrice  <b>ABSENT</b>
M. DOREAU Jean-Sébastien  <b>SECRÉTAIRE DE SÉANCE</b>	M. GUILMEAU Nicolas	M. HAMON Guénaël  <b>ABSENT</b>
M. LUTELLIER Raymond  <b>ABSENT</b>	M. PIVÈNE Pascal  <b>ABSENT</b>	